

DROIT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPEENNE

- 3 -

Laureline Congnard

EFOP-3.4.3-16-2016-00014

A SZEGEDI TUDOMÁNYEGYETEM OKTATÁSI ÉS
SZOLGÁLTATÁSI TELJESÍTMÉNYÉNEK INNOVATÍV
FEJLESZTÉSE A MUNKAERŐ-PIACI ÉS A NEMZETKÖZI
VERSENY KIHÍVÁSAIRA VALÓ FELKÉSZÜLÉS JEGYÉBEN

SZÉCHENYI 



MAGYARORSZÁG
KORMÁNYA

Európai Unió
Európai Szociális
Alap



BEFEKTETÉS A JÖVŐBE



LECON 3: LE POUVOIR EXECUTIF

2h00



I. Le Conseil européen: l'impulsion

sommet des
chefs d'État ou
chefs de
gouvernement

Donald
TUSK

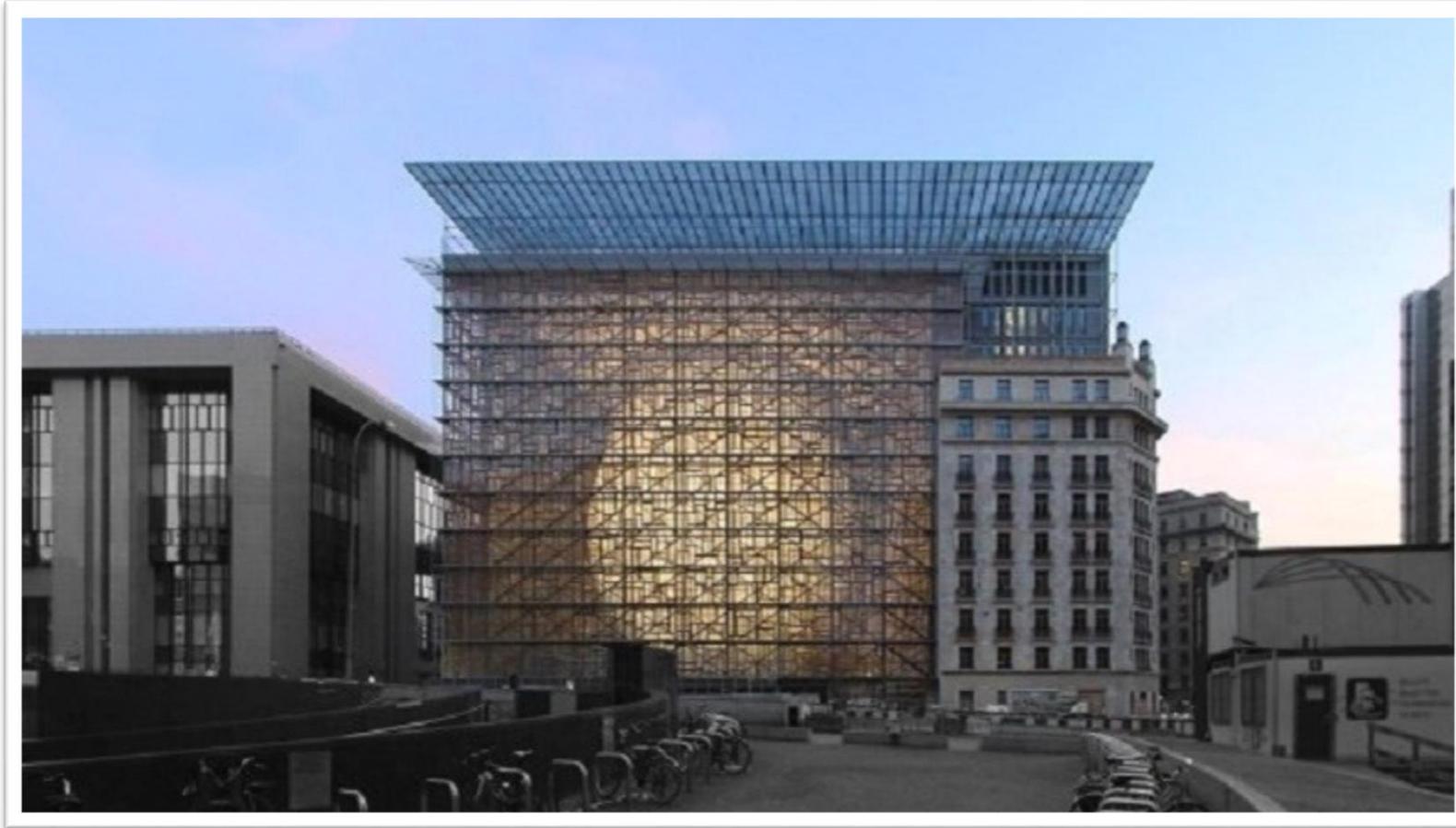
Bruxelles

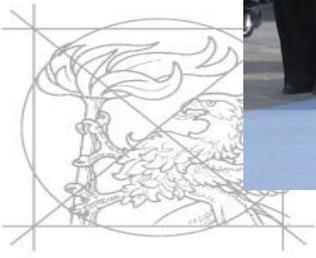
A ne pas confondre
avec
le Conseil (Conseil
des Ministres)
le Conseil de l'Europe

<http://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/>



Nouveau bâtiment, janvier 2017





Sommet de Malte,
vendredi 3 février 2017



Président: Donald TUSK



A. Historique

1. Origine informelle

pratique des Sommets sur l'initiative de rencontres entre chefs d'Etat et de gouvernement des EMs dès **1961**.

Rencontres/réunions „lorsque les circonstances les rendront opportunes et lorsque les impulsions ou la définition de nouvelles orientations pour la construction européenne apparaissent nécessaires”



Sommet européen de
Paris, décembre 1974

Déclaration solennelle
sur l'UE du 19 juin
1983, Stuttgart

Déclaration solennelle sur l'UE du 19 juin 1983, Stuttgart

- « 1.2. Dans la perspective de l'Union européenne, le Conseil européen:
- donne à la construction européenne une impulsion politique générale;
 - définit les orientations favorisant la construction européenne et donne des lignes directrices d'ordre politique général pour les Communauté européennes et la coopération politique européenne;
 - délibère des questions relevant de l'Union européenne dans ses différents aspects en veillant à leur cohérence,
 - ouvre à la coopération de nouveaux secteurs d'activité;
 - exprime de manière solennelle la position commune dans les questions de relations extérieures. »



2. Consécration juridique

Acte unique européen (1986) : consécration juridique
TUE: définition de ses missions

Article 15 TUE

„Le Conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations politiques générales.
Il n'exerce pas de fonction législative”

Extension des actions d'intervention du Conseil au fur et à mesure des traités



B. Organisation et mode de fonctionnement

1/ Composition : Art.15§2 TUE

- **chefs d'État ou de gouvernement** des 28 EMs de l'UE,
- **le président du Conseil européen** et
- **le président de la Commission européenne.**
- **Le haut représentant** de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

2/ Fonctionnement

Réunion **au moins deux fois par semestre**,
"sommets de l'UE«

Possibilités d'organiser des réunions extraordinaires

Présidées par le président du Conseil européen.

Relations avec le Conseil: Monopole du Conseil
« affaires générales » dans la préparation de l'ordre
du jour.

Conclusions du Conseil= acte à portée déclaratoire

3/ Attributions

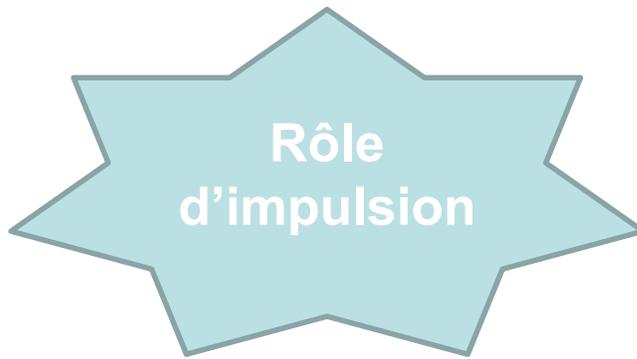
Déterminer
l'orientation et
les priorités
politiques
générales de
l'UE

Réunion 4
fois/an

Réunion à Bruxelles le 27 juin 2014, le Conseil européen a défini **cinq grandes priorités** qui guideront les travaux de l'UE au cours des **cinq prochaines années**.

→ voir le "Programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement".

<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2079%202014%20INIT#page=15>



Nombreuses initiatives et réalisations qui soulignent son rôle déterminant:

- élection du PE au suffrage universel direct
- création du système monétaire européen
- révision des traités fondateurs
- gestion et sorties des crises etc.

Art. 22 TUE

compétence en matière de relations extérieures « identifie les intérêts et objectifs de l'UE »

Art. 148 TFUE

Intervention spécifique dans le cadre de la politique économique



→ arbitre les conflits entre les institutions de l'UE

Elimine les blocages éventuels dans l'activité de l'Union

Dans les années 80, se consacre principalement à la résolution des questions budgétaires :

Exemples

25 et 26 juin 1984 : le
Conseil européen de
Fontainebleau met fin à la
crise budgétaire
« I want my money back ! »

Bruxelles 1988, adoption
du paquet Delors I



Rôle dans les désignations et les nominations

- élire le président du Conseil européen;
- proposer un candidat à la fonction de président de la Commission européenne;
- nommer le HR de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;
- nommer officiellement l'ensemble du collège des membres de la Commission;
- nommer les membres du directoire de la BCE, y compris le président de la BCE



Conseil représente

une Europe unie mais fondée sur la concertation inter-étatique

Critiques :

- Il fait de l'ombre au Conseil et affecte les attributions d'autres institutions.
- Le role d'Initiative de la Commission peut être devancé par le Conseil européen
- Pas de controle politique exercé par le PE

Sommets européens récents et à venir



Réunion Conseil européen, 28 et 29 juin 2018
Ordre du jour: les migrations, la sécurité et la défense, les affaires économiques et financières étrangères (notamment relations avec la Turquie.) et la numérisation



sommet extraordinaire des dirigeants européens en novembre 2018 sur le BREXIT

4. Le rôle du Président du Conseil européen

élu par le
Conseil
européen lui-
même

majorité
qualifiée

mandat de
deux ans et
demi
renouvelable
une fois.

Opacité dans
la procédure
de
candidature

- „volonté des dirigeants européens de doter l'Union d'un pouvoir politique stable chargé de mener les travaux du Conseil européen afin d'assurer une continuité d'action souvent peu effective sous les traités antérieurs.”

- **Interview à Libération en 2009**
- Daniel Cohn-Bendit s'insurgeait contre ce mode de nomination et ces «tractations exaspérantes» :
- *«On aurait dû créer une commission chargée de sélectionner les candidats et de procéder à des auditions publiques afin que chacun explique sa conception du poste et son programme. Et en fonction de ces auditions, le Conseil aurait pu voter. À tout le moins, il faudrait que les délibérations du Conseil soient publiques et qu'il n'hésite pas à voter pour en finir de la culture paralysante du consensus.»*

Opacité dans
la procédure
de
candidature

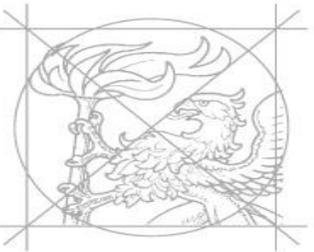
Missions

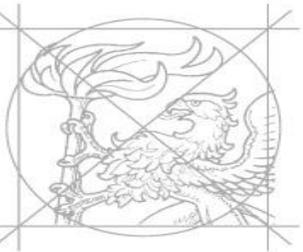
Art. 15
TFUE

- chargé de préparer et de présider les réunions du Conseil européen, en coopération avec le président de la Commission, et sur la base des travaux du Conseil des affaires générales
- de contribuer à faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen
- de présenter au PE un rapport à la suite de chacune des réunions du Conseil européen
- assure également, à son niveau, la représentation extérieure de l'Union dans le cadre de la PESC de l'UE et lors des sommets internationaux, généralement aux côtés du président de la Commission européenne

Le Conseil européen et vous

- https://europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies/european-council_fr#le-conseil-europ%C3%A9en-et-vous





II. La Commission européenne, un acteur central



http://ec.europa.eu/index_fr.htm

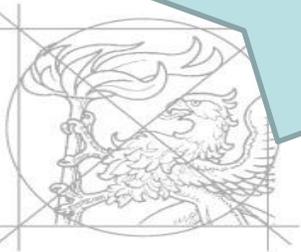
Président:
Jean-Claude
Juncker

Intérêts de
l'Union dans
son ensemble

Art. 244 á
250 TFUE

Bruxelles,
autres services
au
Luxembourg

1
commissaire
par Etat
membre





Le Président: Jean-Claude Juncker



LES COMMISSAIRES EUROPÉENS



Commission européenne



JEAN-CLAUDE JUNCKER

PRÉSIDENT



FRANS TIMMERMANS

PREMIER VICE-PRÉSIDENT
Amélioration de la réglementation, relations interinstitutionnelles, état de droit et Charte des droits fondamentaux



FEDERICA MOGHERINI

VICE-PRÉSIDENTE
HAUTE REPRÉSENTANTE
de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité



KRISTALINA GEORGIEVA

VICE-PRÉSIDENTE
Budget et ressources humaines



ANDRUS ANSIP

VICE-PRÉSIDENT
Marché unique numérique



MAROŠ ŠEFCOVIČ

VICE-PRÉSIDENT
Union de l'énergie



VALDIS DOMBROVSKIS

VICE-PRÉSIDENT
Euro et dialogue social



JYRKI KATAINEN

VICE-PRÉSIDENT
Emploi, croissance, investissement et compétitivité



GÜNTHER OETTINGER

Économie et société numériques



JOHANNES HAHN

Politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement



CECILIA MALMSTRÖM

Commerce



NEVEN MIMICA

Coopération internationale et développement



MIGUEL ARIAS CAÑETE

Action pour le climat et énergie



KARMENU VELLA

Environnement, affaires maritimes et pêche



VYTENIS ANDRIUKAITIS

Santé et sécurité alimentaire



DIMITRIS AVRAMOPOULOS

Migration, affaires intérieures et citoyenneté



MARIANNE THYSSEN

Emploi, affaires sociales, compétences et mobilité des travailleurs



PIERRE MOSCOVICI

Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes



CHRISTOS STYLIANIDES

Aide humanitaire et gestion des crises



PHIL HOGAN

Agriculture et développement rural



JONATHAN HILL

Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux



VIOLETA BULC

Transports



ELŻBIETA BIEŃKOWSKA

Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME



VĚRA JOUROVÁ

Justice, consommateurs et égalité des genres



TIBOR NAVRACSICS

Éducation, culture, jeunesse et sport



CORINA CREȚU

Politique régionale



MARGRETHE VESTAGER

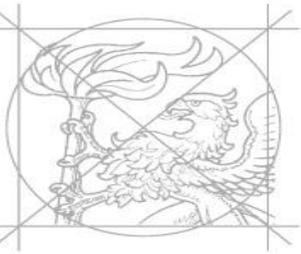
Concurrence



CARLOS MOEDAS

Recherche, science et innovation

Par pays



- Après le référendum du 23 juin au RU: démission du commissaire **Jonathan HILL** aux Services financiers
- Et désignation de **Julian KING** au poste clé de commissaire européen à la Sécurité, lutte contre le terrorisme et le crime
- Mission : coordonner une réponse européenne au terrorisme.



Anciens Présidents, voir

http://ec.europa.eu/archives/commission_2004-2009/president/history/index_fr.htm

Manuel Barroso (2004-2014)

Romano Prodi (1999-2004)

Jacques Santer (1995-1999)

Jacques Delors (1985-1995)



Programme de travail 2017

- https://ec.europa.eu/commission/work-programme-2017_fr

▶ plan d'action pour les 12 mois à venir

Le troisième à être présenté par la Commission Juncker
Programme qui repose sur le discours sur l'Etat de l'Union
prononcé par le président le 14 septembre 2016,

▶ http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-16-3043_fr.htm

▶ https://ec.europa.eu/commission/state-union-2017_fr

Extraits Discours sur l'Etat de l'UE, sept. 2017

- **Commerce:** «*[N]os partenaires du monde entier commencent à se présenter en nombre à notre porte pour conclure des accords commerciaux avec nous. [...] Et aujourd'hui, nous proposons d'ouvrir des négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.*»
- «*Permettez-moi de vous le dire une fois pour toutes: nous ne sommes pas des partisans naïfs du libre-échange. L'Europe défendra toujours ses intérêts stratégiques. C'est la raison pour laquelle nous proposons aujourd'hui un nouveau cadre de l'UE sur l'examen sélectif des investissements.*»
- **Industrie:** «*Je suis fier de notre industrie automobile. Mais je suis choqué quand clients et consommateurs sont sciemment et intentionnellement trompés. J'invite l'industrie automobile à faire amende honorable et à corriger le tir.*»

• ”



- **Lutte contre le changement climatique:** *«Face à l'affaissement des ambitions dont font preuve les États-Unis, l'Europe va faire en sorte de rendre grande la planète qui est la patrie indivisible de l'humanité toute entière.»*
- **Cybersécurité:** *«Les cyberattaques peuvent être plus dangereuses pour la stabilité des démocraties et des économies que les fusils et les chars. [...] C'est pourquoi la Commission propose aujourd'hui de nouveaux outils, et notamment une Agence européenne de cybersécurité, pour mieux nous défendre contre ces attaques.»*



- **Migration:** *«L'Europe est, et restera le continent de la solidarité où doivent pouvoir se réfugier ceux qui sont poursuivis pour des raisons inacceptables.»*
- *«Nous avons des frontières communes mais les États qui sont en première ligne du fait de leur situation géographique ne doivent pas être les seuls responsables de leur protection. Frontières communes et protection commune doivent aller de pair.»*
- *«Je ne peux pas parler de migration sans rendre un hommage appuyé à l'Italie pour sa persévérance et sa générosité. [...] [L]'Italie sauve l'honneur de l'Europe en Méditerranée.*
- **Corps européen de solidarité:** *«Je suis particulièrement fier des jeunes Européens [...] qui [...] se sont mis au service de notre nouveau corps européen de solidarité. Ils donnent vie et couleur à la solidarité européenne.»*

Lignes directrices du programme de travail 2017

Un marché unique
numérique connecté

Un nouvel élan pour
l'emploi, la croissance et
l'investissement

union de l'énergie résiliente
dotée d'une politique
clairvoyante en matière de
changement climatique

Un nouvel élan pour l'emploi,
la croissance et l'investisUne
Union économique et
monétaire plus approfondie et
plus équitable
sement

Marché intérieur plus fort

Union du
changement
démocratique

espace de
justice et de
droits
fondamentaux
basé sur la
confiance
mutuelle

Vers une
nouvelle
politique
migratoire

accord de libre-
échange raisonnable
et équilibré avec les
États-Unis

Europe plus
forte sur la
scène
internationale



A. Historique

- **La « Haute autorité »**: organe exécutif collégial et supranational de la CECA créée en 1951.
- Fusion en 1967- Traité de fusion des exécutifs
- « Vous pouvez être certain que la Haute Autorité aura la préoccupation de maintenir des relations étroites avec les gouvernements et d'instituer des consultations fréquentes avec le Conseil (...). La bonne marche de notre travail commun dépend de la bonne entente entre tous ceux qui y participent. Dans la Haute Autorité elle-même, cette entente s'est immédiatement établie et nous travaillons tous dans le même esprit pour accomplir la tâche qui nous a été confiée. »

Rappel: Institutions des 3 Communautés

	CECA	CEE	CEEA/Euratom
Commission européenne	Haute autorité	Commission de la Communauté économique européenne.	Commission de l'Euratom
Conseil	Conseil spécial de ministres de la Communauté économique du charbon et de l'acier	Conseil de la Communauté économique européenne,	Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique.
Parlement européen	Assemblée parlementaire		
CJUE	Cour de justice / CJCE		



B. Composition

1 collège de 28 commissaires:

1 Président

7 vices-Présidents dont le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères

20 commissaires

premier vice-président : **Frans Timmermans**, Amélioration de la réglementation, relations interinstitutionnelles, état de droit et Charte des droits fondamentaux

haute représentante : **Federica Mogherini**, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et vice-présidente de la Commission

vice-présidente : **Kristalina Georgieva**, Budget et ressources humaines

vice-président : **Andrus Ansip**, Marché unique numérique

vice-président : **Maroš Šefčovič**, Union de l'énergie

vice-président : **Valdis Dombrovskis**, Vice-président pour l'euro et le dialogue social, également chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux

• vice-président: **Jyrki Katainen**, Emploi, croissance, investissement et compétitivité

C. La procédure de nomination

Le Président de la Commission

proposé par le
Conseil européen,
statuant à la majorité
qualifiée

élu par le Parlement
européen à la
majorité des
membres

5 ans



LA COMMISSION EUROPÉENNE COMMENT SONT ÉLUS...

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE



Le Président du Conseil européen et le Parlement européen se consultent sur un candidat possible pour la présidence de la Commission européenne en tenant compte des résultats des élections européennes.



Suite aux consultations, le président du Conseil européen propose un candidat au Conseil européen.



Le Conseil européen se prononce sur sa proposition de candidat à la majorité qualifiée.



Élection du Président de la Commission par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent (au moins 376)

FONCTIONS

- Dirige la Commission européenne, qui est l'organe exécutif de l'Union européenne
- Définit les orientations politiques que suivra la Commission
- Convoque et préside les réunions des membres de la Commission
- Dirige les travaux réalisés par la Commission pour mettre en œuvre les politiques de l'UE

 S'abonner au flux RSS

 Facebook

 Twitter

 Le Parlement sur Facebook

Commission
européenne



 Site internet

 Facebook

 Twitter

Derniers documents

 Lettre de consultation du Conseil

Les membres de la Commission

1. Après approbation du PE du Président: EMs désignent les personnes qu'ils envisagent de nommer Commissaires

2. Président attribut les portefeuilles aux personnes désignées

3. Le Conseil, d'un commun accord avec le Président élu, adopte ensuite la liste des personnalités qu'il propose de nommer

4. Auditions par le PE

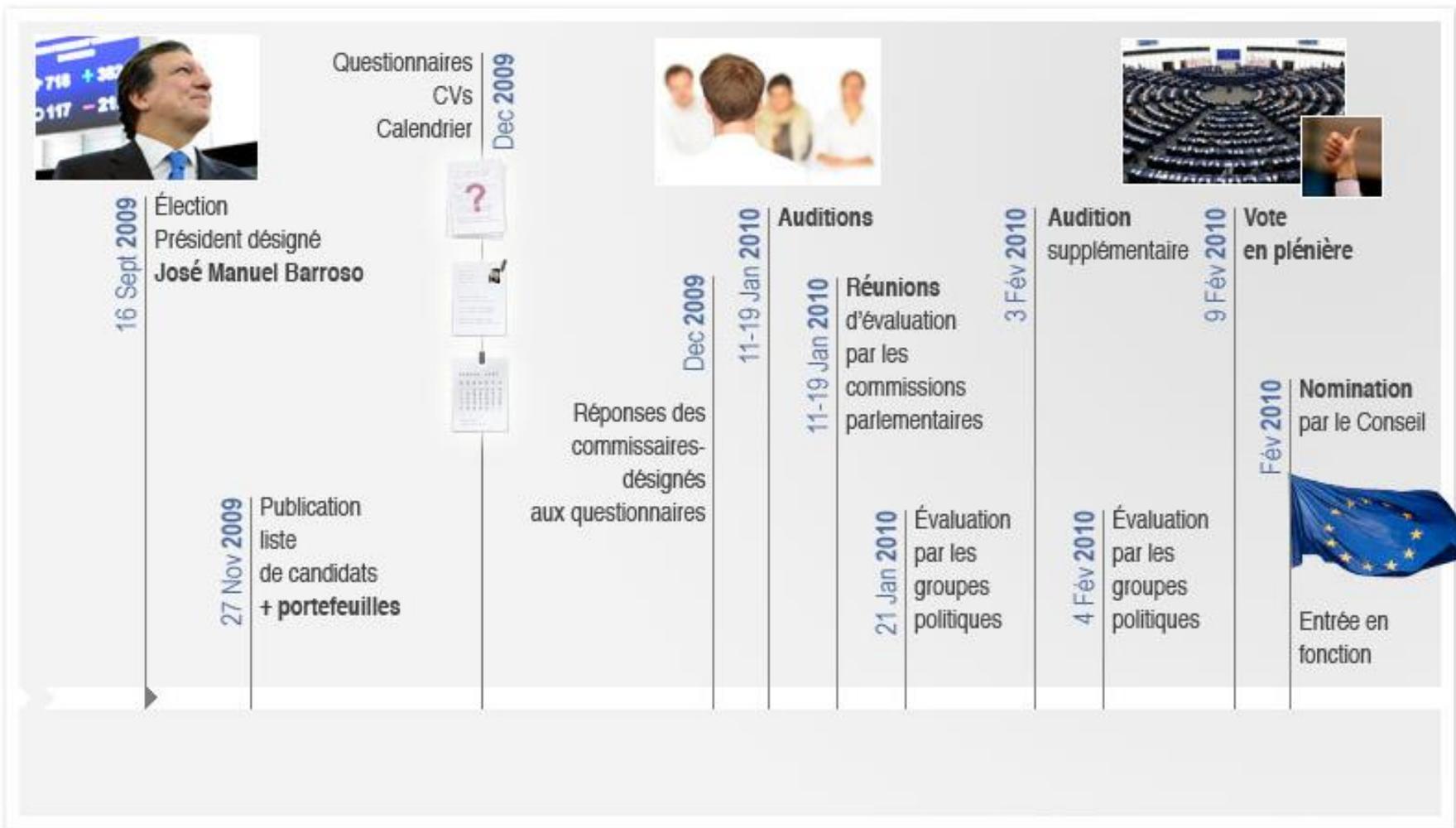
5. Vote d'approbation du PE

6. Nomination par le Conseil à la majorité qualifiée



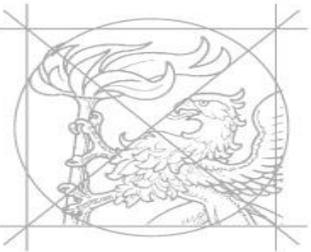
Pierre Defraigne, *EURinfo*, n° 307, juillet-août 2006:

- « Le bon commissaire est un homme qui a une forte conviction européenne et, en plus, ce mélange d'ambition et de capacité de faire qui implique généralement une très grande maîtrise de dossiers incroyablement techniques »
- « les commissaires européens sont généralement des personnalités consensuelles. Pour maximiser leurs chances d'obtenir un bon portefeuille, les gouvernements tiennent compte, avant la désignation de leur commissaire, de l'acceptabilité de leur candidat par les autres États membres et de leur adéquation avec le monde de Bruxelles »



La procédure en un coup d'œil

- article 17 du traité sur l'Union européenne prévoit que "les membres de la Commission sont choisis en raison de leur compétence générale et de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance"





Mandat de 5 ans

Peut prendre fin:

- Démission (cas de la Commission Santer 1999)
- Vote d'une motion de censure

3. Obligations pour les commissaires

Indépendance : Art. 245 TFUE

4. Principe de collégialité

Commission organisée en collège qui constitue sa formation de droit commun

« Le collège des commissaires est composé du président de la Commission, de ses sept vice-présidents, y compris le premier vice-président et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que des 20 commissaires chargés de différents portefeuilles »

5. Le Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité



Federica Mogherini, la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente CE depuis 2014

https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/mogherini_en

Avant Catherine Ashton(2009-2014)



- „ L’Union européenne a besoin d’une politique étrangère commune forte pour:
- répondre efficacement aux enjeux mondiaux, y compris aux crises survenant dans les pays voisins;
- protéger ses valeurs;
- rejeter le protectionnisme et préserver les normes commerciales de l’UE;
- contribuer à la paix et à la prospérité dans le monde”



Le haut représentant dans le système institutionnel européen

- **Article 18**
- « 1. Le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, avec l'accord du président de la Commission, nomme le haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité. Le Conseil européen peut mettre fin à son mandat selon la même procédure.
- 2. Le haut représentant conduit la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. Il contribue par ses propositions à l'élaboration de cette politique et l'exécute en tant que mandataire du Conseil. Il agit de même pour la politique de sécurité et de défense commune.
- 3. Le haut représentant préside le Conseil des Affaires étrangères.
- 4. Le haut représentant est l'un des vice-présidents de la Commission. Il veille à la cohérence de l'action extérieure de l'Union. Il est chargé, au sein de la Commission, des responsabilités qui incombent à cette dernière dans le domaine des relations extérieures et de la coordination des autres aspects de l'action extérieure de l'Union. »



- Nouvelle mouture institutionnelle du poste créée en 1999
- Personnalisation institutionnelle de la politique étrangère
- Objectif: rendre plus cohérente l'action de l'Union européenne sur la scène internationale
- Rend compte de ses actes
 - devant le Conseil européen (article 15 TUE)
 - devant le Président de la CE et le PE (article 17 TUE).

Historique

- 1970: Mise en place de la coopération politique européenne (échange diplomatique)
- 1993: Pilier PESC institutionnalise la CPE
 - Fonctionnement fragile

1999: Création du HR pour la PESC auprès du Conseil de l'UE / Secrétaire général du Conseil de l'UE

- Javier Solana (1999- 2009)
- 2001: on pense à un MAE

- **TFUE**

Fusion des fonctions:

- le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne,
 - Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
 - le commissaire chargé des relations extérieures.
- Pour créer un seul organe compétent pour les affaires étrangères et de politique de sécurité
 - Le Haut représentant pour les affaires étrangères et de politique de sécurité pour les 3 institutions
 - ↓ Coordonne la PESC-Rendre plus cohérente l'action de l'UE sur la scène internationale pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

-



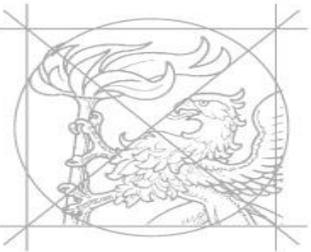
Nommination

- participation de différentes institutions européennes actives dans l'action extérieure de l'UE:
- nommé par le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée,
- avec l'accord du président de la Commission.
- vote d'approbation du Parlement.

Missions

- conduit la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union ;
- contribue par ses propositions à l'élaboration de cette politique et l'exécute en tant que mandataire du Conseil, et assure la mise en œuvre des décisions adoptées dans ce domaine ;
- préside le Conseil des Affaires étrangères ;
- est l'un des vice-présidents de la Commission. Il veille à la cohérence de l'action extérieure de l'Union. Il est chargé, au sein de la Commission, des responsabilités qui incombent à cette dernière dans le domaine des relations extérieures et de la coordination des autres aspects de l'action extérieure de l'Union ;
- représente l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, conduit au nom de l'Union le dialogue politique avec les tiers et exprime la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences internationales
- exerce son autorité sur le SEAE et sur les délégations de l'Union dans les pays tiers et auprès des organisations internationales.

- Feron Antoine, « Le haut représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2013/18 (n° 2183-2184), p. 5-58
- <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2013-18-page-5.htm>

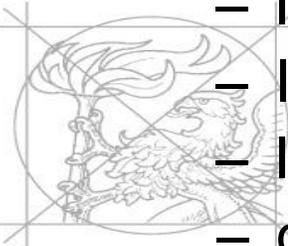




- **Ouvrages**
- **Roy Ginsberg et Susan E. Penksa**, *The European Union in Global Security: The Politics of Impact*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, 296 pages.
- **Xymena Kurowska et Fabian Breuer (eds.)**, *Explaining the EU's Common Security and Defence Policy, Theory in Action*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012, 256 pages.
- **Christopher J. Bickerton**, *European Union Foreign Policy: From Effectiveness to Functionality*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011, 173 pages.

C. Attributions du Président

- Décide de l'organisation de la Commission,
- attribue les portefeuilles aux différents commissaires et peut apporter des modifications à tout moment.
- détermine le programme d'action de la Commission, défendant l'intérêt général européen.
- Convoque et préside les réunions des membres de la Commission
- Dirige les travaux réalisés par la Commission pour mettre en œuvre les politiques de l'UE
- représente la Commission:
 - lors des réunions du Conseil européen;
 - lors des sommets du G7 et du G20;
 - lors des sommets bilatéraux avec des pays hors UE;
 - dans les grands débats au Parlement européen et au Conseil (avec des représentants des États membres).





De la Commission

4 grandes séries de missions :

**Soumet des propositions d'actes
législatifs-monopole d'initiative législative**

**Gère et met en oeuvre les politiques et le
budget de l'UE- compétence d'exécution**

**Veille à la bonne application du droit de
l'UE**

Fixe les objectifs et les actions essentiels
représente l'Union sur la scène internationale
(négociation d'accords commerciaux entre
l'UE et d'autres pays, par exemple).



Principe de subsidiarité- Art. 5

- „L’UE agit dans les limites des compétences qui lui sont conférées et des objectifs qui lui sont assignés par le présent traité. Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l’UE n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau européen. L'action de l’UE n'excède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent traité.”

Fonction d'exécution

- **Article 291**
- 1. Les États membres prennent toutes les mesures de droit interne nécessaires pour la mise en œuvre des actes juridiquement contraignants de l'Union.
- 2. Lorsque des conditions uniformes d'exécution des actes juridiquement contraignants de l'Union sont nécessaires, ces actes confèrent des compétences d'exécution à la Commission ou, dans des cas spécifiques dûment justifiés et dans les cas prévus aux articles 24 et 26 du traité sur l'Union européenne, au Conseil.
- 3. Aux fins du paragraphe 2, le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, établissent au préalable les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission.
- 4. Le mot « d'exécution » est inséré dans l'intitulé des actes d'exécution



Comitologie

<http://ec.europa.eu/transparency/regcomitology/index.cfm?do=implementing.home&CLX=fr>

→ procédure encadrant l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission européenne

Chaque acte législatif précise l'étendue des compétences d'exécution attribuées à la Commission par le Conseil de l'Union européenne.

→ Commission est assistée d'un comité, selon la procédure appelée « comitologie », composé de représentants des États membres

= Forums de discussion permettant à la Commission d'instaurer un dialogue avec les administrations nationales avant d'adopter des mesures d'exécution.



Article à lire

Disponible sur cairn.info

→ Fernández Pasarín Ana Mar, « *The state back in* : la comitologie ou la délégation contrôlée et coordonnée du pouvoir », *Revue française d'administration publique* 2/2016 (N° 158) , p. 463-475



Les trois phases de la délégation

- Codécision :
 - La Commission soumet une proposition législative au Conseil et au Parlement, dans laquelle elle prévoit la délégation de pouvoir à la Commission elle-même. Le Parlement et le Conseil conviennent, par la voie de la codécision, des tâches qu'ils souhaitent déléguer et des niveaux de contrôle qu'ils veulent exercer.
 - La décision de déléguer et les moyens de contrôle relèvent de la compétence des législateurs.
- Commission :
 - Dans une seconde phase, la Commission prépare un projet d'acte d'exécution (toutes les mesures sont en effet rédigées par la Commission).
 - Pour ce faire, la Commission est assistée par ses propres services et peut recourir à un comité de comitologie, un groupe d'experts ou une agence (entre autres).
 - Mais, au final, la Commission assume la responsabilité du projet de mesure et il lui appartient de le soumettre au vote du comité ou directement aux législateurs.
- Législateur :
 - La phase finale concerne le contrôle des législateurs sur les tâches déléguées à la Commission. Selon les cas, les législateurs contrôlent des mesures individuelles ou vérifient régulièrement le travail réalisé par la Commission dans l'examen du droit dérivé. Les législateurs surveillent de près les compétences déléguées à la Commission

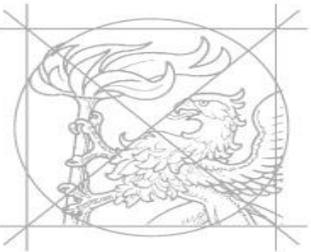
Fonctionnement

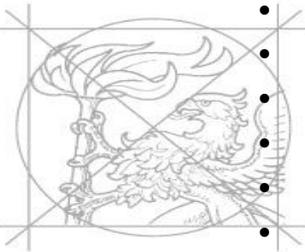
La Commission est divisée en différents services et «directions générales» (DG)

43 Directions générales et services

La plus importante Direction générale

→ la **DG Relations extérieures** (6,8% des fonctionnaires)





- Action pour le climat (CLIMA)
- Affaires économiques et financières (ECFIN)
- [Affaires maritimes et pêche \(MARE\)](#)
- [Agriculture et développement rural \(AGRI\)](#)
- [Budget \(BUDG\)](#)
- Centre commun de recherche (JRC)
- Commerce (TRADE)
- Concurrence (COMP)
- Coopération internationale et développement (DEVCO)
- [Éducation et culture \(EAC\)](#)
- [Emploi, affaires sociales et inclusion \(EMPL\)](#)
- Énergie (ENER) Environnement (ENV)
- [Eurostat \(ESTAT\)](#)
- [Fiscalité et union douanière \(TAXUD\)](#)
- [Informatique \(DIGIT\) Interprétation \(SCIC\)](#)
- [Justice et consommateurs \(JUST\)](#)
- Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME (GROW)
- [Migration et affaires intérieures \(HOME\)](#)
- Mobilité et transports (MOVE)
- [Politique régionale et urbaine \(REGIO\)](#)
- [Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes \(ECHO\)](#)
- Recherche et innovation (RTD)
- Réseaux de communication, contenu et technologies (CNECT)
- [Ressources humaines et sécurité \(HR\)](#)
- [Santé et sécurité alimentaire \(SANTE\) Secrétariat général \(SG\)](#)
- Service des instruments de politique étrangère (FPI)
- Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux (FISMA)
- [Traduction \(DGT\)](#)
- Voisinage et négociations d'élargissement (NEAR)

Réunion des commissaires, 1 fois/semaine

«Procédure orale»

Ordre du jour établi par le président de la Commission, étroitement lié au programme de travail annuel de la Commission

<http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/index.cfm;jsessionid=A81E1D0112A859D4DEFC8020CC2193E5.cfusion14601?fuseaction=list&coteld=10060&language=en&CFID=684721&CFTOKEN=62efc73be95c5533-78B41F74-DBD7-044E-08307F397F1A0EC8>